

# BGer 5A 312/2020 vom 18. Mai 2020

Bundesgericht, 2020-05-18, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5A\\_312\\_2020](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_312_2020)

FR: TF 5A 312/2020 du 18 mai 2020

IT: TF 5A 312/2020 del 18 maggio 2020

## Regeste

retard injustifié (réquisition de faillite) | Droit des poursuites et faillites

## Erwägungen

### E. 1

Par décision du 2 avril 2020, la 2<sup>e</sup> Chambre civile de la Cour suprême du canton de Berne a rejeté, dans la mesure de sa recevabilité, le recours formé le 23 mars 2020 par

A.\_\_\_\_\_ pour retard injustifié dans la procédure CIV 20 696 du Tribunal régional Jura bernois-Seeland.

### E. 2

Par acte du 4 avril 2020, A.\_\_\_\_\_ exerce un recours contre cette décision dont il requiert l'annulation. Il sollicite également d'être mis au bénéfice de l'assistance judiciaire. Par courrier du 6 avril [recte: mai] 2020, le recourant a sollicité la Cour de céans de ne " traiter [sa] défense (recours) " que dans la mesure où ses requête d'assistance judiciaire et d'être reçu et écouté par le Tribunal fédéral afin d'éclaircir certains points seraient admises. Par courrier du 12 mai, le recourant a été rendu attentif au fait qu'un recours conditionnel au Tribunal fédéral de même que le retrait conditionnel d'un recours n'était pas prévu par la LTF. Un délai lui a en conséquence été imparti pour se déterminer quant à un éventuel retrait de son recours du 4 avril 2020. Par courrier du 13 mai 2020, le recourant a sollicité l' "annulation " de son recours.

### E. 3

Il convient de prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause 5A\_312/2020 du rôle ( art. 73 PCF par renvoi de l' art. 71 LTF ; art. 32 al. 2 LTF ). A cet effet, le Président de la cour est compétent, en vertu de l' art. 32 al. 1 et 2 LTF . En règle générale, il appartient à la partie qui retire son recours de supporter les frais de procédure (ordonnance 5A\_166/2014 du 25 mars 2014 avec les références). Les frais judiciaires incombent ainsi au recourant ( art. 66 al. 1 LTF ). Néanmoins, les frais de procédure peuvent être réduits, voire remis, lorsque le recours est réglé par un désistement sans avoir causé un travail considérable au tribunal ( art. 66 al. 2 LTF ). En l'espèce, le retrait est intervenu au début de l'instruction de la cause 5A\_312/2020. Dans les circonstances d'espèce, il se justifie de renoncer à la perception de frais judiciaires ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.